



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PONCHON

SÉANCE DU 27 novembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, Adjoint.

Laurence LACHAPELLE, Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU, Bernard LETUVE, Bruno CAFFIER, Anne Françoise LAMBRECHTS, Francine FAUQUEMBERGUE, Nancy SUZÉ, Myriam LEDOUX, Olivier WAUTERS
Conseillers.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION :

✓ Martine Cornet

En raison de la crise sanitaire le public n'avait pas été admis.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Personne ne se présentant aux fonctions de secrétaire de séance, la séance se déroule sans secrétaire de séance.

En début de séance il est rendu hommage à la mémoire de Serge TOUPILLIER, et de Martine CANIVET, tous deux anciens Conseillers Municipaux.

(Martine CANIVET avait souhaité un don à la Ligue Contre le Cancer. Le vote d'une subvention sera soumis à u prochain Conseil).



1. Composition des Commissions :

O. WAUTERS souhaite faire partie

- ✓ De la Commission des Travaux
- ✓ De la Commission de Sécurité
- ✓ De la Commission de Fleurissement

Accord unanime du Conseil Municipal.

Le tableau des Commissions est repris en annexe, avec les dernières intégrations, .

2. Agrandissement, Aménagement, Accessibilité de l'École et de la Mairie :

À l'unanimité, le Conseil Municipal agréé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France.

Montant maximum : 150 000 €

3. Décision Budgétaire Modificative.

Elle se rapporte à l'agrandissement de l'École. Il s'agit d'intégrer dans le budget les subventions suivantes :

Département	: 187 250 €
Etat DOSIL	: 324 050 €
Etat DETR	: <u>187 260 €</u>
	698 560 €

Accord unanime du Conseil Municipal

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

Avec une subvention du Département précédemment obtenue pour un montant de 140 000 €, le total des subventions obtenues s'élève désormais à 838 560 €.

Montant des subventions espérées : 1 456 000 €

Montant de l'investissement : 1 822 000 €

4. Décision Budgétaire Modificative.

Il s'agit de faire face aux dépenses qui suivent :

• Faisceau + boîtier de commande de la saleuse (conséquence du vol)	3 000 €
• Barre de relevage du tracteur	12 000 €
• Rideau métallique du bâtiment communal (conséquence du vol)	4 000 €
• Petit matériel (conséquence du vol)	<u>1 000 €</u>
	20 000 €

Avec les recettes suivantes :

• Remboursement des assurances (pour le matériel volé et le dégât des eaux Dans le logement communal)	5 000 €
• Remboursement de la CNP	5 000 €
• Pris sur les dépenses de voiries non engagées	<u>10 000 €</u>
	20 000 €

Accord unanime du Conseil Municipal

5. Autorisation donnée au Maire pour engager des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2021.

Accord unanime du Conseil Municipal selon le calcul suivant :

Crédits d'investissement ouverts en 2020 :	1 164 346 €
	<u>X 25 %</u>
Montant autorisé avant le vote du Budget :	291 085 €

6. Raccordement électrique du 1 hameau de Blainville.

- Les propriétaires ont pris l'engagement de payer le raccordement pour 5 714 €, ce qui devrait leur permettre d'obtenir le permis de construire.
- Le syndicat d'Énergie cependant ne connaît que les Communes, et nous propose de procéder au raccordement selon le plan financier suivant :

Montant des travaux	5 714 €
Subvention	<u>2 821 €</u>
A la charge de la Commune (remboursé par les propriétaires)	2 893 €

Accord unanime du Conseil Municipal

7. Transfert de compétence de PLU à la Communauté de la Thelloise.

Elle est refoulée à l'unanimité

8. Fusion de l'ADTO et de la SAO.

- ADTO : Assistance Départementale aux Territoires de l'Oise, dont nous avons utilisé les services pour l'assainissement, dont nous utilisons les services pour l'École.
- SAO : Société d'Aménagement de l'Oise

Ces deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires.

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

Accord unanime du Conseil Municipal.

La Commune est détentrice d'une action de l'ADTO. Au cas où nous bénéficierons d'un siège d'administrateur, Y MERLIN l'occuperait.

9. Service d'hiver déneigement.

Convention à signer avec l'EURL VASSEUR, sur les bases suivantes :

- 45 € de l'heure pour le tracteur et la main d'œuvre
- 55 € de l'heure pour les heures d'intervention entre 22 heures et 6 heures
- 20 € de l'heure d'astreinte, astreinte signifiée par le Maire ou un Adjoint

10. Règlement du Conseil Municipal.

Le projet en avait été communiqué aux conseillers.

Il est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1) Myriam LEDOUX

- ✓ Demande le déplacement d'un panneau de passage protégé, mal implanté, sur la Route Nationale,
- ✓ Demande des précisions sur le fonctionnement du radar de ROYE. Nous n'en avons aucune, si ce n'est que des panneaux l'annonceront bientôt.
- ✓ Signale trois caravanes sur un chemin de ROYE.

2) Yannig MERLIN

- ✓ Émet l'idée de déplacer les radars pédagogiques de ROYE, quand le vrai radar sera bel et bien annoncé. Les radars pédagogiques pourraient être installés devant la Mairie, pour bien assurer la sécurité de l'École. Cette idée retient l'appréciation favorable des conseillers.
- ✓ L'implantation du radar de Roye provoquerait un détournement de circulation par Pierrepont. Des panneaux « Sauf Riverains » ou « Desserte Locale » pourraient être envisagés. On verra un peu plus tard si ces panneaux s'imposent.
- ✓ Soulève la question de l'interdiction de tondre et bricoler tous les dimanches et jours fériés : des gens travaillent toute la semaine, et n'ont que le dimanche pour tondre. Mais il y a ceux qui travaillent toute la semaine, et qui veulent se reposer le dimanche. L'arrêté du 8 octobre 2001 sera donc maintenu. Si ce n'est que les mêmes horaires seront identiques du lundi au samedi.

3) Caravanes des Novalles

- ✓ Les MMA viennent de nous préciser – tout juste – qu'elles prendront en charge ce dossier.

Date présumée du prochain Conseil :

Vendredi 08 janvier à 19H00

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



COMMUNE DE PONCHON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPOSITION DES COMMISSIONS et des DELEGATIONS

Complétée lors du Conseil du 26/09, et encore après

1. Constitution de la Commission des travaux de la voirie et des réseaux

Vice-Président : Y. MERLIN

G. DELABY, F. FAUQUEMBERGUE, C. JOLLIVET, MY LEDOUX, Y. MERLIN, B. LETUVE, N. SUZE, D. ROLLAND, O. WAUTERS.

Invités : M. VASSEUR, D. ALVES.

2. Constitution de la Commission des affaires scolaires.

Vice-Présidente : G. DELABY

G. DELABY, C. JOLLIVET, L. LACHAPELLE, N. PERROTTE, N. SUZE, MY LEDOUX, Y. MERLIN.

3. Constitution de la Commission des Finances.

Vice-Président : A. CHOTEAU

G. DELABY, C. JOLLIVET, N. PERROTTE, N. SUZE, A. CHOTEAU, Y. MERLIN, D. ROLLAND

4. Constitution de la Commission des Associations

G. DELABY, C. JOLLIVET, F. FAUQUEMBERGUE, L. LACHAPELLE, B. CAFFIER, Y. MERLIN, D. ROLLAND, MY LEDOUX

5. Constitution de la Commission de sécurité.

Vice-Président : Y. MERLIN

G. DELABY, L. LACHAPELLE, A.F. LAMBRECHTS, MY LEDOUX, B. CAFFIER, B. LETUVE, Y. MERLIN, D. ROLLAND, O. WAUTERS,

Invités : F. PHILIPPIN, V. TRZECINSKY.

6. Constitution de la Commission du fleurissement.

Vice-Présidente : C. JOLLIVET

C. JOLLIVET, F. FAUQUEMBERGUE, A.F. LAMBRECHTS, N. SUZE, MY LEDOUX, Y. MERLIN, D. ROLLAND, O. WAUTERS, L. LACHAPELLE.

7. Constitution de la Commission d'Information

G. DELABY, C. JOLLIVET, N. PERROTTE, N. SUZE, MY LEDOUX, A. CHOTEAU, Y. MERLIN, D. ROLLAND,

8. Délégation à la Communauté de la THELLOISE.

Elle résulte directement des élections du 15 mars.

Titulaire : R. JOYOT.

Suppléante : G. DELABY.

9. Délégation au Syndicat d'Énergie de l'Oise

Titulaire : Y. MERLIN.

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

10. Délégation à l'ADICO (Association pour le Développement et l'innovation numérique des Collectivités.

Titulaire : Y. MERLIN.

Suppléant : B. CAFFIER.

11. Délégation à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise : ADTO – SAO la Société d'Aménagement de l'Oise, toutes deux fusionnés.

Titulaire : Y. MERLIN.

Suppléant : B. CAFFIER.

12. Délégation au Syndicat des Sources de Silly-Tillard

Titulaires : G. DELABY, F. FAUQUEMBERGUE, A. CHOTEAU.

Suppléants : B. CAFFIER, B. LETUVE, Y. MERLIN

13. Délégation au SIBEPOVI

Titulaires : G. DELABY, F. FAUQUEMBERGUE, L. LACHAPELLE.

Suppléants : A.F. LAMBRECHETS, N. SUZE, B. CAFFIER.

14. Centre Communal d'Action Sociale

F. FAUQUEMBERGUE, C. JOLLIVET, N. PERROTTE, A. CHOTEAU, D. ROLLAND

B. COPPEAUX, C. LARIVE, V. NEVEU, P. KELLER, D. LELOIRE, R. POTTIER.

15. Délégation au Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très Haut Débit.

Titulaire : R. JOYOT.

Suppléant : G. DELABY.



COMMUNE DE PONCHON

RÉPUBLIQUE F

Liberté - Égalité

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 000-210004986-20201127-ARRETE_20201201-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020/12/01 Du 01 décembre 2020.

Travaux de bricolage et de jardinage.

LE MAIRE DE PONCHON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté du 8 octobre 2001 est rapporté.

ARTICLE 2 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou pour les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

➤ Du lundi au samedi, de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30

ARTICLE 3 : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont interdits durant toute la journée des dimanches et jours fériés.



Copies de l'arrêté seront transmises

- ❖ à la Gendarmerie de Noailles
- ❖ à la Préfecture

Le Maire,
Robert JOYOT

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>